

Lettre ouverte Aux candidats aux élections Municipales et communautaires 2026

Ste Geneviève des bois, 21 février 2026

Madame, Monsieur,

Les prochaines élections municipales seront déterminantes pour les orientations qui façonneront, pour les années à venir, la vie quotidienne des communes et de ses habitants.

Elles doivent être l'occasion de porter l'ambition de politiques publiques de proximité exigeantes pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux de toute la population, dans un but de développement équilibré et solidaire du territoire.

En effet, la Commune est le premier échelon de la République, celui qui incarne le mieux la proximité et la réponse aux besoins des usagers.

Pourtant, les communes et plus largement les collectivités territoriales, ont été mises à mal par les dernières réformes, notamment en matière de fiscalité : suppression de la taxe professionnelle puis d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et suppression de la taxe d'habitation qui les ont privées de moyens déterminants.

Il est donc urgent de construire une toute autre fiscalité pour garantir l'égalité territoriale, notamment par des dispositifs de péréquation, par la libre administration des collectivités, par la justice sociale, par la satisfaction des besoins des usagers, par les conditions de travail et de rémunération des 2 millions d'agents qui oeuvrent quotidiennement à la réalisation des missions du service public territorial, ainsi que pour les 2 millions de fonctionnaires qui oeuvrent également dans ce sens et sur le plan national.

Ainsi, dans les pages suivantes, les retraités CGT développent quelques arguments et propositions revendicatives.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

Et nous serons attentifs à vos positions et à vos actes, car l'avenir de la Commune et du Service Public dépend aussi de vous, et des choix politiques qui seront les vôtres.

La CGT porte des propositions qui visent à renforcer ces politiques publiques et à répondre de manière égale aux besoins de la population comme :

DROIT A LA SANTE ET A L'AUTONOMIE :

- Face aux déserts médicaux, développer l'offre de soins de proximité en favorisant le développement des centres de santé municipaux et inscrire l'action municipale dans une offre de santé fondée sur les principes de la gestion non lucrative.

• 1/3

- Adossement à l'hôpital public favorisant le lien entre celui-ci et la médecine de ville pour une prise en charge globale des patients. Ceci pour répondre au mieux aux besoins locaux. Et voir même, pourquoi pas, le financement intégral par la Sécurité Sociale afin d'éviter tout reste à charge et avance de frais.
- La généralisation du tiers payant doit être obligatoire. Elle permettrait d'atténuer les renoncements aux soins de nombreux patients. Mais aussi une augmentation de la prise en charge de la Sécurité Sociale.
- La reconnaissance d'un droit à compensation de la perte d'autonomie tout au long de la vie dans le cadre de l'Assurance Maladie : Moyens pour le droit à mener une vie digne quel que soit l'âge , le lieu de vie et le degré d'autonomie.
- Engager une responsabilité politique, morale et démocratique majeure : Défendre, protéger et promouvoir les établissements publics de santé et du médico-social, au service de la population et de l'intérêt général en assumant un rôle actif de défense des Hôpitaux et des EHPAD publics. Tout ceci face aux politiques de restrictions budgétaires et de refuser d'accompagner des décisions imposées qui portent atteinte à l'accès aux soins, à la qualité de la prise en charge, à la sécurité des patients et résidents ou aux conditions de travail des personnels.

DROIT AU LOGEMENT :

- Des moyens humains et techniques adaptés et évolutifs pour faire face aux mal logés , mal chauffés sans ascenseur face au handicap, donc aux aléas de la vie afin de pouvoir continuer à vivre chez soi le plus longtemps possible.
- Des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité avec des établissements d'hébergement pour les personnes âgées , qui soient de véritables lieux de vie sociale, où la prévention, l'animation et les soins seront pris en compte.
- Des structures résidentielles intermédiaires ou alternatives, constituées de petites unités intégrées dans les localités au sein de structures intergénérationnelles qui offrent une palette de services collectifs adaptés : médicaux/sociaux et autres.
- La garantie de disposer d'un logement est un élément majeur du "vivre ensemble" de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société : un droit humain et fondamental.
- Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale et intergénérationnelle : comme rééquilibrer le financement de la construction de logement en faveur du logement social et des logements adaptés à la perte de mobilité et aux différents rythmes de la vie au coeur de la cité avec un réseau de transports , soins, loisirs ,culture....

DROIT AUX TRANSPORTS :

- La CGT propose de garantir un service public des transports accessibles à l'ensemble de la population et notamment aux retraités , pour se déplacer facilement.
- Une politique tarifaire publique tendant vers la gratuité et des tarifs publics adaptés, permettent l'accès des transports à tous les retraités.
- Une accessibilité facile à tous les transports collectifs pour les personnes présentant un handicap ou une mobilité réduite.

RENFORCER L'ACTION SOCIALE ET L'ACCES A LA CULTURE ET DEVELOPPER LES STRUCTURES SPORTIVES :

- Développer le droit aux loisirs pour les retraités, en accordant une attention particulière à celles et ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, en sont privés ou ont des difficultés de déplacement ou un handicap.
- Maintenir les budgets des associations, en particulier celles à vocations culturelles, sociales, de défense des droits et libertés, sportives, gages de cohésion sociale. Renforcer le service public de la culture en matière d'éducation artistique et culturelle.
- Un service public pour les personnes âgées dépendantes et renforcer la pérennité de l'existant.
- Développer les structures publiques du maintien à domicile.

ET ENFIN , METTRE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS FACE AUX DECES :

Ne plus laisser ce secteur funéraire (crématoriums et des services de pompes funèbres) aux seuls acteurs privés . Instaurer un service public dans ce domaine qui puisse accompagner les familles dans les obsèques.

Nous vous invitons donc à placer au cœur de vos engagements la défense du service public et de ses agents qui les font vivre car sans eux il n'y a pas de service public, et donc pas de commune au service de tous !

Le Collectif des Retraités UL CGT
Ste Geneviève des bois / Viry